

Avis

Les étudiants dont nom figurant dans le fichier Excel ci-dessous sont priés de se présenter au département munis des pièces suivantes :

- Une copie de la carte nationale biométrique
- Un acte de naissance

Dans les plus brefs délais.

L'étudiant n'ayant pas déposer ces documents ne pourra pas récupérer ses documents administratifs de fin d'année (relevés de notes, attestation de réussite et diplôme).

Le chef de département

